



Memorandum

Sur le Liban et la neutralité active

Dans l'homélie du 5 juillet 2020, j'ai adressé un appel à l'Organisation des Nations Unies, lui demandant « d'œuvrer pour la consolidation de l'indépendance du Liban et de son unité, l'application des résolutions onusiennes le concernant, et reconnaître sa neutralité ». La neutralité du Liban est en effet la garantie de l'unité du pays et de sa place historique, surtout en cette période pleine de changements géographiques et constitutionnels. La neutralité du Liban est sa force et la garantie de sa stabilité. C'est un Liban neutre qui serait capable de contribuer à la stabilité de la région, de défendre les droits des peuples arabes et la cause de la paix, ainsi que de jouer un rôle dans l'établissement des relations justes et sûres, entre les pays du Moyen-Orient et de l'Europe, due à sa place sur la rive méditerranéenne.

Notre appel pour la Neutralité a reçu une large approbation de diverses confessions et partis politiques, avec aussi la publication de beaucoup d'articles en faveur de l'initiative, même s'il y a eu aussi certaines réserves et questionnements. C'est pourquoi j'ai considéré nécessaire de publier ce Mémoire sur « **Le Liban et la Neutralité active** ». J'y aborde cinq points : les raisons d'être de cette proposition, le concept de neutralité, son importance en tant que source pour l'indépendance et la stabilité du Liban, les intérêts du Liban et de son économie de la neutralité, avec une conclusion.

1) Les raisons d'être

Il se peut que la **Neutralité du Liban, comme un régime constitutionnel**, n'était pas présente à l'esprit des fondateurs de l'Etat du Grand Liban. Cependant, elle était présente comme politique de défense et des relations étrangères, que cette nouvelle et petite entité politique devrait suivre afin d'affirmer son existence, et de préserver son indépendance, son unité et son identité. Lors de la rédaction de la Constitution Libanaise en 1926, le Haut-Commissaire français Henri de Jouvenel a demandé de son gouvernement de lui envoyer une copie de la Constitution Suisse, du fait qu'il l'a trouvée adéquate pour la constitution de la société libanaise.

Cette tendance a été confirmée en 1943, quand le gouvernement de l'indépendance a déclaré que le Liban s'engageait pour « la neutralité entre l'Orient et l'Occident », et a confirmé ceci en 1945 lors de la rédaction de la Charte de la Ligue des pays Arabes, qui a stipulé que les décisions de la Ligue ne seraient pas contraignantes, même celles prises à l'unanimité. Les travaux préparatoires ainsi que les interventions dans le contexte du développement de cette Charte ont insisté sur le fait que « le Liban est un Etat de soutien, non de confrontation ». Ceci visait à faire du pays un facteur de solidarité

entre les Arabes, non un facteur de division et de conflits inter-arabes, ou de défection par rapport à la solidarité arabe pour l'intérêt des stratégies qui serviraient des régimes étrangers et non l'intérêt arabe commun.

L'idée de Neutralité est récurrente dans les discours des Présidents de la Républiques et dans les déclarations gouvernementales, ainsi que dans les déclarations qui émanaient de l'instance de dialogue national, y compris « **la Déclaration de Baabda** » du 11 juin 2012, approuvé à l'unanimité et qui a comporté l'expression « **assurer la distanciation du Liban** ». Cette Déclaration a été communiquée aux Nations Unies, et a été distribuée comme un document officiel du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale (voir les deux documents : A/66/849 et S/2012/477). De même, le communiqué du Conseil de Sécurité, daté du 19/3/2015, a invité toutes les parties libanaises de respecter le contenu de cette Déclaration.

Grâce à **une politique de sagesse**, le Liban a réussi à préserver l'unité de son territoire, malgré les projets de l'unité arabe, et les multiples guerres israélo-arabes. En effet, tous les pays voisins d'Israël (la Syrie, la Jordanie, l'Egypte), hormis le Liban, ont perdu des parties de leur territoire. De plus, la distanciation relative du Liban par rapport aux conflits de la région, entre 1943 et 1975, a produit de la prospérité, de la richesse, de la croissance, de la hausse du revenu individuel, ainsi que du recul du chômage, ce qui a valu au Liban le titre de « la Suisse de l'Orient ».

Cette période fut perturbée en 1958, quand le Président Egyptien Gamal Abdel Nasser a essayé d'inclure le Liban dans le projet éphémère de l'Unité Syro-Egyptienne. Les Libanais ont toutefois rapidement dépassé cette épreuve, se sont réconciliés, et ont poursuivi le chemin de la construction de l'Etat. L'équilibre libanais a été de nouveau perturbé, avec l'entrée du facteur palestinien sur la scène interne, et le commencement de l'activité militaire des Palestiniens au Liban, avec le soutien de certains Libanais, ce qui a abouti plus tard au déclenchement de la guerre en 1975.

Face à la division entre les chrétiens et les musulmans qui a bloqué la gouvernance, l'Etat Libanais a cédé et accepté de compromettre sa souveraineté, en signant l'Accord du Caire en 1969, qui a autorisé aux organisations palestiniennes de faire des opérations militaires contre Israël à partir du Sud du Liban.

La chaîne de l'alignement de l'Etat, et des groupes Libanais, avec des conflits idéologiques, politiques, militaires et confessionnels au Moyen-Orient s'est poursuivie. Israël a occupé le Liban (1978-2000), les organisations palestiniennes ont dominé sur le reste du territoire jusqu'au Centre de Beyrouth (1969-1982), puis l'armée syrienne est entrée sur son territoire (1976-2005), ainsi que le Hizbullah est né portant le projet de la République Islamique Iranienne, dans ses dimensions religieuse, militaire et culturelle (1981-...).

Tous ces événements se sont déroulés à cause de la déviation du pays par rapport à la politique de neutralité, reconnue quoique sans texte constitutionnel à l'appui. Ainsi, l'Etat a perdu son autorité interne, le pays sa souveraineté territoriale, la nation son rôle

politique, la formule de gouvernement son équilibre, et la société sa spécificité civilisationnelle. Ce déséquilibre a aussi produit des conflits internes secondaires, mais aussi violents que les principaux conflits. Et voici que le Liban aujourd'hui chancelle entre l'unité et la division.

L'expérience de cent ans (1920-2020) de la vie de l'Etat du Grand Liban a démontré qu'il est difficile pour le Liban d'être « le pays-message » sans adopter le régime de la neutralité. L'alignement avec les conflits du Moyen-Orient et de ses peuples a affecté la formule de partenariat entre les chrétiens et les musulmans, dans ses aspects spirituel, national, et humain. Le Liban est ainsi devenu dans un état de désintégration, et les différentes tentatives de solution et de compromis ont échoué. C'est pourquoi plus rien ne sauverait son unité, son indépendance, et sa stabilité que la neutralité, sachant que la multiplicité et la profondeur des différents menacent non seulement l'Etat mais aussi l'être même du pays.

La déclaration de la neutralité du Liban est un acte fondateur, comme la déclaration de l'Etat du « Grand Liban » en 1920, et la déclaration de l'indépendance en 1943. Le premier acte a empêché la fusion des Libanais dans l'unité arabo-islamique et leur a octroyé leur régime démocratique parlementaire et le vivre-ensemble. Le second acte a octroyé la souveraineté à l'Etat naissant et consolidé sa place dans le cercle des nations. Le troisième acte, que nous œuvrons à réaliser, empêche la division du Liban, le protège des guerres et garde sa spécificité. La Neutralité est ainsi « le pacte de la stabilité », après les deux pactes de l'existence et de la souveraineté.

2) Le concept de la Neutralité active

Le Liban, avec sa neutralité active, jouit de trois dimensions unies, complémentaires, et indivisibles.

La première dimension est le refus définitif du Liban de rentrer dans des coalitions, des axes, des conflits politiques, et des guerres régionalement et internationalement ; ainsi que l'abstention de tout Etat, de la région ou d'ailleurs, d'interférer dans ses affaires, ou le dominer, ou l'envahir, ou l'occuper, ou utiliser son territoire pour des fins militaires, selon la Seconde Convention de La Haye (18 Octobre 1907) ainsi que les autres conventions régionales et internationales qui l'ont suivie.

Le Liban peut rester un membre actif dans la Ligue des pays Arabes et l'Organisation des Nations Unies, en y contribuant pour l'enrichissement de l'idée de la solidarité entre les peuples, et leur engagement pour la paix et le progrès humain.

La seconde dimension concerne la solidarité du Liban avec les causes des Droits de l'Homme et de la liberté des peuples, spécialement les causes arabes qui acquièrent un soutien unanime de ses pays et des Nations Unies ; le Liban poursuivra donc la défense des droits du peuple palestinien, et le travail pour une solution pour les réfugiés palestiniens, tout spécialement ceux qui se trouvent sur son territoire. Le Liban neutre

pourrait ainsi jouer son rôle et assumer « sa mission » dans son contexte arabe, que l'Exhortation Apostolique du Saint Pape Jean-Paul II, « Une Espérance Nouvelle pour le Liban » présente en détails (paragraphe 92-93), ainsi que prendre des initiatives pour la réconciliation et le rapprochement entre les différents pays arabes et de la région, et résoudre les conflits. Le pluralisme religieux, culturel et civilisationnel, comme spécificité du Liban, fait nécessairement de ce pays une terre de rencontre et de dialogue entre les religions, les civilisations, et les cultures, selon l'approbation de l'Organisation des Nations Unies dans sa session de Septembre 2019, de la demande présentée par le Président de la République Libanaise d'instituer « l'Académie de l'homme pour la rencontre et le dialogue ». Dans sa situation sur la rive de la Méditerranée, le Liban est aussi un pont de communication culturelle, économique, et civilisationnel entre l'Orient et l'Occident.

La troisième dimension consiste à renforcer l'Etat libanais afin qu'il soit un Etat fort militairement par le biais de son armée, de ses institutions, de sa loi, de sa justice, de son unité interne, et de son créativité, capable d'assurer d'un côté sa sécurité interne, et de l'autre se protéger contre n'importe quelle agression territoriale, maritime, ou aérienne, si cela vient d'Israël ou d'autres. La neutralité du Liban requiert aussi la résolution de la délimitation des frontières avec Israël, en se basant sur l'accord d'Armistice, ainsi que la délimitation des frontières avec la Syrie.

3) Le statut de Neutralité, source d'indépendance et de stabilité pour le Liban

La neutralité assure la sortie de l'état de conflits et de guerres, ainsi que des événements internes récurrents qui ont suivi la déclaration de l'Etat du Grand Liban : 1958, 1969, 1973, 1975.

En relisant **les causes historiques des conflits**, on peut identifier quatre catégories principales :

- a) **Conflits internes** entre les composantes religieuses et les communautés confessionnelles ayant des allégeances diverses sur des bases nationalistes et dogmatiques, ainsi que des ambitions de changer le régime du gouvernement dans le pays, ou servir des intérêts d'autres pays.
- b) **Conflits politiques** géographiques et nationalistes dans des pays voisins qui ont eu des répercussions chez nous.
- c) **Le manque de clarté** dans la relation de la Syrie avec le Liban, concernant son territoire ou son autorité, ou ses frontières internationales ; qui souvent étaient des conflits.
- d) **La répercussion de la fondation de l'Etat d'Israël** au Liban, notamment sur sa sécurité nationale, frontalière, et interne, ainsi que l'arrivée des réfugiés Palestiniens sur son territoire.

Ces conflits ont été traités par **des solutions superficielles et temporaires**, jusqu'au moment où la Constitution a été amendée après l'accord de Taëf de 1989, avec le transfert du pouvoir exécutif de la Présidence de la République au Conseil des ministres réunis, et l'adoption de la parité au Parlement. Tous ces compromis politiques et constitutionnels ont réussi d'arrêter la guerre, mais non le conflit, qui s'envenimait après chaque compromis, qui incluait en son sein les genres des conflits futurs. Le Liban est ainsi devenu un pays de conflit de pouvoir entre ses composantes, et une scène pour « la guerre des autres » sur son territoire.

Si les causes de ces conflits ne sont pas traitées en profondeur, les conflits et les guerres vont se poursuivre, et nous aboutirons à **l'un de ces trois scénarios : ou bien** une communauté domine les autres par la force des armes, et met la main sur l'Etat en menaçant ses voisins et l'équilibre régional, **ou bien** le Liban reste un Etat défaillant, exposé, sans poids ni stabilité, **ou bien** les autres décideront de redéfinir l'entité libanaise dans le contexte des changements au Moyen-Orient malgré notre volonté pour l'unité et le vivre-ensemble. C'est pourquoi **notre appel pour la Neutralité** est pour éviter ces situations, et pour consolider la souveraineté et la stabilité.

4) Les avantages de la Neutralité pour le Liban et son économie

a) Le Liban profitera du statut de neutralité en deux points principaux :

1. La Neutralité sauve l'unité du Liban, dans son territoire et son peuple, et ranime le partenariat national islamo-chrétien, fragilisé en plusieurs endroits. Avec la neutralité du Liban, ses dix-huit communautés retrouvent leur sécurité et leur stabilité, ainsi que leur confiance mutuelle loin des conflits, et contribuent à la stabilité de la région et la paix au monde.
2. La Neutralité fait que toutes les composantes de la société libanaise deviennent plus flexibles et positives, parce qu'elle exclut l'alignement et l'approche biaisée dans l'application des prérogatives et de l'autorité chez les responsables de n'importe quelle appartenance politique ou confessionnelle.

b) Et l'économie du Liban profite de la neutralité dans plusieurs secteurs :

La Neutralité renforce l'économie grâce à la stabilité, la sécurité, et les capacités des Libanais sur les plans de la culture, de l'expérience, et de l'esprit créatif. Nous mentionnons ici **six secteurs propres au Liban**, qui pourraient renforcer son économie :

1. Les capacités bancaires et financières, avec la longue expérience dans ce domaine, font du Liban le coffre-fort du Moyen-Orient. C'est parce que la stabilité et la sécurité créent de la confiance.

2. Le secteur médical et le haut niveau des hôpitaux et de leurs équipements font du Liban un centre médical pour le Moyen-Orient. Le Liban est plus proche pour les pays du Moyen-Orient que l'Europe et les Etats-Unis, ainsi que la langue arabe est un facteur majeur. C'est. Les chaînes des hôtels facilitent aussi l'accueil des familles des patients.
3. Le Liban est un centre touristique pour le Moyen-Orient et pour le monde, si la stabilité et la sécurité y sont assurées. Ce que le Liban possède comme particularités touristiques fait de lui un centre d'attraction. S'ajoutent à cela les hôtels, les centres balnéaires et de la montagne, et les restaurants.
4. Le Liban est un centre d'instruction et d'éducation pour le Moyen-Orient grâce au haut niveau traditionnel de l'enseignement qui s'y trouve, surtout sur le plan universitaire. Les familles arabes préfèrent le Liban sur l'Europe et les Etats-Unis. Par ce biais le Liban contribue à la promotion de l'esprit de concorde et de paix.
5. Le Liban par sa stabilité et sa sécurité attire les expatriés pour revenir pour investir dans des projets divers. Ils contribueront à la création des opportunités de travail, à la croissance, et à une qualité de vie que le Liban a connu entre les années cinquante et le début des années soixante-dix du siècle dernier.
6. Le Liban profite de la Neutralité grâce à son appartenance au monde arabe, et sa situation sur la rive de la Méditerranée, et son rôle ainsi que sa civilisation historique.

Grâce à tout cela, le Liban se transformera en l'axe de l'Union méditerranéenne, et devient le lieu où se croisent les intérêts de tous les partis. Le Partenariat européen et l'Union Méditerranéenne constituent deux projets vitaux pour le Liban. L'idée de l'Union méditerranéenne est au cœur d'une vision d'avenir ; et cette « Union » porte la capacité de créer un nouveau système de valeurs, et une force politique, économique, culturelle, et maritime dans cette zone stratégique du monde. De plus ceci ferait de l'Europe plus liée au monde arabe, et plus attentive pour ses intérêts, et donc moins prompte à défendre Israël.

5) Ce dont nous avons besoin

Sur cette base, nous appelons **les deux communautés arabes et internationales** de comprendre les raisons d'être historique, sécuritaire, politique, économique, culturelle, et civilisationnelle, qui poussent la plupart des Libanais à adopter « **la Neutralité active** », et que l'Organisation des Nations Unies statue au temps opportun le statut de neutralité dans **sa triple dimension** :

Premièrement, le Liban a poursuivi la ligne de la neutralité depuis sa fondation jusqu'au 1969 avec « l'accord du Caire » qui a permis aux réfugiés palestiniens d'acquérir les armes lourdes et de combattre Israël à partir du territoire Libanais, ce qui a été suivi par l'apparition des forces militaires Libanaises et non Libanaises en dehors de l'Etat.

Deuxièmement, le Liban, grâce à son régime démocratique et libéral, et son pluralisme spécifique religieux et culturel, organisé dans le cadre de la Constitution et du Pacte national, et grâce à sa situation sur la rive de la Méditerranée entre l’Orient et l’Europe, jouit du rôle de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région avec la défense des droits des peuples, de la médiation, le rapprochement, et la réconciliation entre les pays arabes, en plus de son privilège d’offrir un espace de dialogue des religions, des cultures, et des civilisations.

Troisièmement, le Liban, fondé sur le pluralisme et l’équilibre entre ses composantes, a besoin pour survivre que l’Organisation des Nations Unies avec les pays concernés trouvent une solution pour les un demi-million réfugiés palestiniens et les plus qu’un million et demi de déplacés syriens présents sur son territoire.

Dimane, 7 Août 2020

+ **Béchara Boutros Card. RAI**

Patriarche d’Antioche et de Tout l’Orient